



TITRES D'IDENTITÉ :

Carte Nationale d'Identité, Passeport

PERSONNE MAJEURE

13/03/2017 – ELV/MMC

Établissement sur rendez-vous uniquement :

Prendre RDV par téléphone au 02 51 53 41 41 ou en vous adressant à l'accueil de la Mairie, au bureau État-civil, 4 quai Victor-Hugo 85200 Fontenay-le-Comte

Horaires : du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30
sauf le mardi matin et le jeudi après-midi

1 - BÉNÉFICIAIRE

Vous devez être de nationalité française. Votre présence est obligatoire lors du dépôt de la demande et du retrait.

2 - DÉMARCHES

Les démarches peuvent être effectuées quel que soit votre lieu d'habitation, dans l'une des mairies équipées d'une station biométrique (Fontenay-le-Comte, Luçon, Maillezais, Pouzauges, La Châtaigneraie).

3 - PIÈCES A FOURNIR

Pour toute demande, il est impératif :

- de connaître les noms, prénoms, dates et lieux de naissance des parents
- de présenter les originaux des pièces demandées.

- Première demande

- Formulaire de demande
 - Soit à prendre sur place et à compléter
 - Soit sur internet : télécharger le cerfa n°12100*02 au format pdf et le renseigner avant impression
 - Soit sur internet en allant sur le site <https://www.service-public.fr> pour la pré-demande en ligne
- Timbres fiscaux, uniquement pour les passeports : 86 € à acheter
 - Soit dans un bureau de tabac
 - Soit aux Impôts
 - Soit sur Internet
 - Soit en même temps que la pré-demande
 - Soit en allant sur timbres.impots.gouv.fr
- 1 photographie d'identité de moins de 6 mois (ne pas utiliser la même photo sur le passeport et la carte nationale d'identité si ces deux titres sont faits à plus de 6 mois d'écart)
- 1 justificatif de domicile de moins d'un an (ex : facture eau, électricité, gaz, téléphone, avis d'imposition ou de non-imposition, quittance d'assurance pour le logement, titre de propriété ou quittance de loyer délivrée par un organisme agréé)

Si vous n'avez pas de justificatif à votre nom : fournir une attestation sur l'honneur de l'hébergeant + carte d'identité de l'hébergeant + justificatif du domicile de l'hébergeant (liste ci-dessus)

- Autre titre d'identité en cours de validité ou extrait d'acte de naissance avec filiation de moins de 3 mois.

En cas de modification du nom (nom de l'époux, nom de l'autre parent) : extrait d'acte de naissance avec filiation de moins de 3 mois.

- **Renouvellement**

Ce sont les mêmes que pour une première demande, et l'ancien titre à renouveler.

L'extrait de l'acte de naissance avec filiation de moins de trois mois est à fournir uniquement si le titre est périmé depuis plus de 5 ans.

Si le passeport comportait un visa, il peut être conservé pendant la durée de validité de ce visa.

- **Perte ou vol**

Ce sont les mêmes que pour une première demande +

- **En cas de vol**, déclaration de vol au commissariat ou à la gendarmerie du lieu où s'est produit le vol, ou aux autorités de police locales ou au consulat de France le plus proche
- **En cas de perte**, déclaration de perte
 - Soit remise sur place au moment du dépôt du dossier
 - Soit sur internet en allant sur <https://www.service-public.fr>
- Timbres fiscaux, uniquement pour les cartes nationales d'identité 25 € à acheter
 - Soit dans un bureau de tabac
 - Soit aux Impôts
 - Soit sur Internet en allant sur timbres.impots.gouv.fr.

4 - REMISE DU TITRE

Remis sur le lieu du dépôt du dossier.

La présence de la personne majeure est indispensable.

Reprise des empreintes pour passeport.

5 - DUREE DE VALIDITE

Carte Nationale d'Identité : 15 ans

Passeport : 10 ans.